

Réf : 2023/...../.....

Date de dépôt :

DEMANDE DE DEROGATION POUR LES FAMILLES RESIDANT HORS COMMUNE DE VALENCIENNES
Année scolaire 2023-2024
Guichet Famille – Direction des Innovations Pédagogiques et Sociales

Les dossiers complets sont à transmettre impérativement au plus tard le 16 avril 2023 :

✉ Via l'adresse mail derogation-scolaire@ville-valenciennes.fr

✉ En le déposant au **Guichet Famille** de l'Hôtel de Ville de Valenciennes uniquement **sur rendez-vous** au 03.27.22.56.78

Au-delà de cette date, la Ville ne pourra pas garantir de réponse avant la rentrée scolaire de septembre. La demande de dérogation relève d'une procédure d'exception. Elle est traitée par la Direction des Innovations Pédagogiques et Sociales et ne peut être accordée que si les motifs sont reconnus recevables et dans la limite des places disponibles.

ECOLE SOUHAITEE POUR LA RENTREE 2023/2024 :

MATERNELLE (nom de l'école souhaitée)

Classe : Toute petite section Petite section Moyenne section Grande section

ELEMENTAIRE (nom de l'école souhaitée)

Classe : CP CE1 CE2 CM1 CM2

Etablissement d'origine de l'enfant (si celui-ci a déjà été scolarisé) :

Classe :

Enfant dont la famille réside dans une autre commune : dans ce cas, demander à la mairie de votre résidence l'autorisation de scolariser votre enfant à Valenciennes, la sortie de commune est à joindre **obligatoirement** au présent dossier.

ENFANT :

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :/...../.....

Sexe : M F

DEMANDE ETABLIE PAR :

M. **Mme** **Nom :** **Prénom :**

Domicile :

Code Postal : **Ville :**

Responsable légal 1 : **☎ :** / / / /

Responsable légal 2 : **☎ :** / / / /

Tuteur : **☎ :** / / / /

Adresse postale :

Adresse électronique :@.....

Merci de préciser votre courriel pour être informé(e) plus rapidement et faciliter les échanges entre nos services et vous.

MOTIFS INVOQUES POUR PRESENTER LA DEMANDE DE DEROGATION :

- Situation 1 : **les parents exerçant une activité professionnelle à Valenciennes et résidant dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants.**
 - Situation 2 : **raisons médicales / handicap / état de santé** nécessitant la proximité d'un établissement de soin, une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence (sur présentation d'un certificat médical pour la prise en charge de l'enfant).
 - Situation 4 : **rapprochement de fratrie** : enfant ayant déjà un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'une des écoles du secteur demandé.
 - Situation 5 : **la commune de résidence n'a pas de capacité d'accueil dans ses écoles.**
-

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Photocopie intégrale du livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois : gaz, électricité, eau, téléphone fixe/internet.
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour.
- Sortie de commune de résidence de l'enfant.
- Courrier sur papier libre motivant la demande de dérogation.
- Copie du dernier bulletin de salaire ou contrats de travail des deux parents pour la situation 1.
- En fonction de la situation de la famille, une attestation sur l'honneur du deuxième responsable légal accordant tout pouvoir sur la scolarisation de l'enfant.
- Attestation de la commune de résidence (situations 1 et 5) confirmant que la commune n'assure pas de service de restauration et de garde d'enfants ou n'a pas de capacité d'accueil dans ses écoles.

Je soussigné (e)

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce document.

Signature des parents :

Date : / /